

# La lettre du CRJFC

## Chers collègues, chers doctorants

Éditorial par Christophe GESLOT

*Maître de conférences HDR en droit public*

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée en m'élisant à la direction du CRJFC. Il m'est ainsi donné de poursuivre une œuvre collective remarquable. Nous devons cette réussite à notre travail et à la richesse de nos projets, ainsi qu'à l'action des codirecteurs qui se sont succédé et auxquels je renouvelle mes plus chaleureux remerciements.

Dix ans après la création du Centre, l'évolution du mode de direction apparaît comme la conséquence naturelle de son caractère interdisciplinaire. Elle en est l'expression sur le plan de son fonctionnement, après que la codirection nous a convaincus de la prévalence des intérêts collectifs, indépendamment des considérations disciplinaires. Je souhaite ainsi continuer à œuvrer au bénéfice des intérêts généraux du centre, de tous les doctorants et enseignants-chercheurs en poste ou associés.

Notre vocation interdisciplinaire doit également se renforcer sur le plan de nos activités. A cet égard, nous aurons à déterminer nos axes de recherche en vue de notre évaluation et de notre habilitation au cours de l'année 2015. Comme vous le savez, ce chantier impor-

tant s'inscrit dans un contexte particulier, la création de la Communauté d'universités et établissements : « Université Bourgogne Franche-Comté ».

Il nous appartient dans cette perspective de réfléchir à des axes scientifiques structurants et transdisciplinaires ; des axes qui permettront de dégager une identité et de renforcer la visibilité du CRJFC. Cet objectif ne saurait cependant ignorer la variété de nos travaux respectifs. Ce travail devra par ailleurs s'articuler avec la définition de la carte des formations que porteront la direction de l'UFR et les équipes pédagogiques. Il s'agit de parvenir à orienter davantage les masters en fonction des projets de recherche que nous aurons pu dégager.

Le chantier à mener est nécessairement collectif. Une participation très large est indispensable pour que tout le monde soit entendu. Je vous solliciterai pour constituer un groupe de réflexion, auquel un certain nombre d'entre nous ont déjà souhaité se joindre. Les propositions d'axes de recherche seront discutées en conseil de laboratoire, et soumises à l'assemblée plénière pour appro-

bation. Le calendrier des opérations sera communiqué au cours du premier semestre de l'année universitaire à venir.

Je vous souhaite un bel été avant d'avoir le plaisir de vous retrouver en septembre.

Sentiments dévoués.

### Sommaire

#### Focus

Le nouveau droit des entreprises en difficulté, mode d'emploi  
p. 2-4

La responsabilité politique des exécutifs des Etats membres du fait de leur action européenne  
p. 5-7

Interventions, conférences des membres du CRJFC  
(janvier-juin 2014)  
p. 8-9

Publications des membres du CRJFC  
(janvier-juin 2014)  
p. 10-12

Manifestations  
p. 12

Nouvelles du laboratoire  
p. 13

## FOCUS

### Le nouveau droit des entreprises en difficulté, mode d'emploi — La responsabilité politique des exécutifs des Etats membres du fait de leur action européenne

#### Le nouveau droit des entreprises en difficulté, mode d'emploi

(dir. Catherine TIRVAUDEY et Laurent MORDEFROY)

Vendredi 10 octobre 2014

L'ordonnance du 12 mars 2014, applicable depuis le 1er juillet 2014 complétée par le décret du 30 juin 2014, publié au Journal officiel du 1er juillet 2014 consacrent une nouvelle réforme du droit des entreprises en difficulté. Cette ordonnance est le fruit d'une réflexion collective menée à la fois sur internet, grâce à la diffusion d'un questionnaire en décembre 2012, et à la Chancellerie, dans le cadre du groupe de travail mis en place par la ministre en mars 2013. Cette ordonnance a été élaborée suite à la loi du 2 janvier 2014 qui habilite le Gouvernement à simplifier et sécuriser la vie des entreprises. L'ordonnance contient 117 articles qui modifient pour l'essentiel des dispositions du code de commerce, mais également du code civil, du code général des impôts, du code rural et de la pêche maritime et du code du travail.

Cette nouvelle réforme vise à répondre à la nécessité, accrue en période de crise et dans un contexte où le nombre de défaillance d'entreprises est très élevé (61.000 au cours de l'année 2013), de moderniser le droit des entreprises en difficulté. Cette réforme a pour principaux objectifs de renforcer et d'étendre les mesures de détection des difficultés des entreprises pour les prévenir avec plus d'efficacité et de simplifier les procédures collectives pour les adapter au contexte économique, le tout en réduisant les délais. Ces objectifs se déploient donc autour de cinq axes principaux : le renforcement et l'extension des mesures relatives à la détection et à la prévention des difficultés des entreprises, le rééquilibrage du rôle des acteurs en présence et notamment celui

des créanciers, la simplification du traitement des situations irrémédiablement compromises, l'amélioration de l'impartialité des tribunaux et de l'indépendance des mandataires de justice et le renforcement de la sécurité juridique. Au plan pratique l'ordonnance instaure un panel de solutions destinées à encourager le chef d'entreprise à s'adresser au tribunal le plus rapidement possible, dès la survenance des premiers signes de difficultés. L'accès aux mesures de détection et de prévention est facilité. L'ordonnance permet aux professions libérales et indépendantes et aux entreprises agricoles de bénéficier de la procédure d'alerte dont elles étaient auparavant exclues. Une nouvelle procédure de sauvegarde accélérée est créée. Elle permet de négocier des solutions avec les principaux créanciers de l'entreprise. Ces derniers pourront proposer des plans alternatifs à celui du dirigeant de l'entreprise en sauvegarde ou en redressement judiciaire. Les entrepreneurs personnes physiques pourront être soumis à une procédure de rétablissement professionnel avec effacement des dettes. Cette réforme est lourde de conséquences pratiques. Son importance justifie largement la tenue de ce colloque qui n'est pas le premier sur le sujet mais a le mérite d'intervenir après la parution du décret d'application.

Cette manifestation résolument scientifique, regroupant les meilleurs théoriciens et praticiens du domaine se veut résolument tournée vers les professionnels qui auront chaque jour à faire vivre ces nouvelles dispositions.

**Catherine TIRVAUDEY et Laurent MORDEFROY-  
Maîtres de conférences en droit privé, CRJFC**

## Programme

### 9h Allocutions

*Bernard BANGRATZ*

*Premier Président de la Cour d'appel de Besançon*

*Jérôme DEHARVENG*

*Procureur général de la Cour d'appel de Besançon*

*Catherine TIRVAUDEY, Université de Franche-Comté, Directrice de l'UFR SJEFG*

### 9h15 Propos introductif

*Carole CHAMPALAUNE*

*Directrice des Affaires civiles et du Sceau*

### Présidence de Jean-Pierre REMERY

*Conseiller à la Chambre commerciale de la Cour de cassation*

### 9H30 Le mandat ad hoc et la conciliation

*Philippe ROUSSEL GALLE, Université Paris V*

*Françoise PEROCHON, Université de Montpellier*

### 10h10 La mise en place d'une « nouvelle » procédure de sauvegarde accélérée et le maintien de la SFA

*Gérard JAZOTTES, Professeur à l'Université Toulouse Capitole*

### 10h30 Débats et pause

### Présidence de Régine BONHOMME

*Avocat général en service extraordinaire à la Cour de cassation*

### 11h La sauvegarde et le redressement judiciaire

*Michel GERMAIN, Université de Paris II*

*Laurence-Caroline HENRY, Université de Nice*

### 11h40 Table ronde : le choix de la procédure adaptée

*Yves BINETRUY, Président de la Chambre des Affaires en Difficultés du Tribunal de commerce de Besançon*

*Emmanuel CHEVIGNARD, Commissaire aux comptes*

*Philippe JEANNEROT, Administrateur judiciaire*

*Pascal GUIGON, Mandataire judiciaire*

*Thierry MONNIN, avocat*

### 12h30 Déjeuner

## Après midi

### Présidence de Bernard BANGRATZ

*Premier Président de la Cour d'appel de Besançon*

### 14h La liquidation judiciaire plus rapide, plus respectueuse des droits des créanciers et du débiteur

*Jocelyne VALLANSAN, Conseiller en service extraordinaire à la Chambre commerciale de la Cour de cassation*

### 14h20 Le rétablissement professionnel

*Jean-Luc VALLENS, Magistrat, Professeur associé à l'Université de Strasbourg*

*Philippe FROEHLICH, Mandataire judiciaire*

### 14h50 La liquidation judiciaire simplifiée : encore plus simplifiée mais en concurrence avec le rétablissement professionnel ?

*Arlette MARTIN-SERF, Université de Bourgogne*

### 15h10 Débats et pause

### Présidence de Jérôme DEHARVENG

*Procureur général près la Cour d'appel de Besançon*

### 15h50 Les nouvelles modalités de déclaration de créances

*Pierre-Michel LE CORRE, Université de Nice*

### 16h10 Quelques modifications intéressantes pour les salariés

*Thierry METEYE, Directeur de l'UNEDIC / AGS*

*David JACOTOT, Université de Bourgogne*

### 16h30 Le nouveau droit des entreprises en difficulté à l'épreuve du droit constitutionnel

*Jean-Eric GICQUEL, Université de Rennes*

*Myriam ROUSSILLE, Université du Maine*

### 16h50 Débats

**17h05 Réactions de Patrick ROSSI, Magistrat, docteur en droit, chef du bureau de droit de l'économie des entreprises, Ministère de la Justice, DACS**

### 17h25 Synthèse des travaux

### L'ordonnance de 2014, une réforme ou une révolution ?

*Yves CHAPUT, Professeur émérite à l'Université de Paris I*

## Informations sur le colloque

[catherine.tirvaudey@univ-fcomte.fr](mailto:catherine.tirvaudey@univ-fcomte.fr)

[laurent.mordefroy@univ-fcomte.fr](mailto:laurent.mordefroy@univ-fcomte.fr)

Colloque

# Le nouveau droit des entreprises en difficulté, mode d'emploi



Besançon  
Faculté de droit  
Amphithéâtre Cournot  
10 octobre 2014

## **La responsabilité politique des exécutifs des Etats membres du fait de leur action européenne**

*(dir. Christophe GESLOT, Pierre-Yves MONJAL, Jean ROSSETTO)*

**12-13 novembre 2014**

### **La thématique du colloque relève de l'un des axes de recherche du CRJFC : « Démocratie, territoires, systèmes politiques et juridiques ».**

Il est le fruit d'une collaboration entre trois centres de recherche en droit public appartenant à trois universités différentes : le CRJFC, le Centre d'Etudes et de Recherches administratives et politiques (CERAP – EA 1629) de l'Université de Paris 13, et le Groupe d'Etude et de Recherche sur la Coopération Internationale et Européenne (GERCIE, EA 2110) de Université François Rabelais de Tours. Il contribue ainsi au développement de la politique de partenariat et de rayonnement de la recherche du CRJFC et, à travers lui, de la Franche-Comté dans les milieux universitaires et politiques. En effet, il n'existe pas de travaux d'envergure et approfondis sur la thématique abordée. Les actes qui en résulteront feront en conséquence l'objet d'une publication.

Ce colloque international rassemblera 30 contributeurs et une centaine d'auditeurs pendant 2 journées à Besançon. Il réunira ainsi des universitaires français et étrangers (Allemagne, Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Royaume-Uni), mais aussi des acteurs politiques (parlementaires nationaux et européens), sur une thématique devenue centrale dans le cadre de l'Union européenne : la responsabilité politique des exécutifs des Etats membres de l'Union européenne du fait de leur action européenne.

Au nom d'une exigence démocratique, la question du contrôle politique des exécutifs nationaux se pose nécessairement dans le cadre de l'Union européenne qui procède d'une réorganisation des pouvoirs étatiques. La question est d'autant plus importante que l'Union européenne traverse une période de mutation provoquée par les crises depuis 2008. Les évolutions institutionnelles se sont traduites en particulier par un renforcement du rôle de l'organe interétatique : le Conseil européen. Aujourd'hui, les différents débats et travaux menés par le « Groupe des Quatre » et la Com-

mission européenne notamment, mais aussi eu sein des parlements nationaux, conduisent à s'interroger sur les évolutions possibles de la structure institutionnelle de l'Union européenne, et sur la place du contrôle politique des exécutifs des Etats membres.

Différentes communications seront ainsi consacrées aux notions de responsabilité politique et de contrôle. Il s'agira aussi de déterminer dans quelle mesure les exécutifs des Etats membres de l'Union rendent compte de leur action européenne, devant qui et selon quelles modalités. A cet égard, la question de la responsabilité politique se pose à deux niveaux.

Elle s'impose bien sûr au plan européen et concerne alors le contrôle politique réalisé sur les institutions réunissant les exécutifs nationaux (Conseil des ministres, Conseil européen) par les autres institutions européennes (Parlement européen, CES, Comité des régions...), par les institutions nationales et les citoyens. Il s'agit pour l'essentiel d'un contrôle à géométrie variable qui résulte de la nature de l'Union, de la domination de la légitimité étatique (qui n'est autre qu'une légitimité démocratique nationale) sur la légitimité démocratique du Parlement européen. S'il est habituel de dénoncer la faiblesse des moyens de contrôle et la dilution de la responsabilité politique dans le cadre de l'Union, la situation évolue néanmoins au gré des avancées de la construction européenne.

Surtout et il s'agit d'un second niveau d'analyse, le débat ne doit pas être occulté ou escamoté au plan national, ce qui revient à se demander, dans une approche comparatiste, quels contrôles les parlements (et les citoyens) des Etats membres exercent réellement sur l'action des exécutifs nationaux dans le cadre de l'Union européenne.

Deux ateliers thématiques porteront sur ces sphères de contrôle tandis qu'un troisième atelier sera plus spécifiquement consacré à la responsabilité politique des exécutifs nationaux du point de vue budgétaire et des politiques publiques. Le colloque se poursuivra par une table ronde rassemblant les acteurs politiques, mais aussi les hauts fonctionnaires en charge des affaires européennes, autour de constats et de propositions. Le professeur Claude Blumann (Université de Paris II) nous fera, pour finir, l'honneur du rapport conclusif.

**Christophe Geslot**  
**Maitre de conférences HDR en droit public**

## Programme provisoire

### OUVERTURE

**Marie-Guite Dufay**, présidente de la Région Franche-Comté (à confirmer)

**Jacques Bahi**, président de l'Université de Franche-Comté (à confirmer)

### RÉFLEXION GÉNÉRALE

**Christophe Geslot**, maître de conférences HDR en droit public, Université de Franche-Comté

*La problématique générale de la responsabilité politique dans le cadre de l'Union européenne*

**Pierre-Yves Monjal**, professeur de droit public, Université de Tours  
*L'Union européenne comme fédéralisme exécutif autocratique et irresponsable. Parlementarisation coopérative vs contrôle démocratique : quelle forme prendra l'Union politique post-Lisbonne ?*

**Sophie Boyron**, professeure de droit public, Birmingham Law School, University of Birmingham  
*La notion d'accountability au Royaume-Uni*

**Toma Lassey**, ATER en droit public, Université de Bordeaux 4  
*Accountability, rendre des comptes ou se rendre compte ?*

### ATELIER THÉMATIQUE 1

#### *Quel contrôle national de l'action européenne des exécutifs nationaux ?*

**Diane Fromage**, doctorante – professeure associée, Université Pompeu Fabra de Barcelone et Université de Pavie  
*Parlements et Gouvernements allemands, espagnols, français et italiens : quelles relations après le Traité de Lisbonne ?*

**Peggy Ducoulombier**, professeure de droit public, Université de Strasbourg  
*Le Royaume-Uni : entre contrôle parlementaire virtuel et contrôle parlementaire réel ?*

**Athena Moraiti**, doctorante, Université d'Athènes, avocate à la Cour (Athènes)  
*La responsabilité politique de l'exécutif hellénique du fait de son action européenne*

**Enzo Cannizzaro**, professeur de droit européen et international, Université de Roma La Sapienza  
*La responsabilité de l'exécutif italien du fait de son action européenne*

**Adelheid Putler**, professeure de droit constitutionnel, Bochum Universität (Ruhr)  
*Le contrôle de l'exécutif allemand par le juge constitutionnel*

**Laurent Dechâtre**, docteur en droit public, chargé de cours, Université de Cologne  
*Le contexte allemand : un renforcement du contrôle politique imposé par la Cour constitutionnelle*

**Francis Delpérée**, Université catholique de Louvain, sénateur  
*La responsabilité de l'exécutif belge du fait de son action européenne*

**Jean-Philippe Derosier**, professeur de droit public, Université de Rouen  
*La responsabilité de l'exécutif français du fait de son action européenne*

**Sarah Durelle-Marc**, docteure en droit public, CEDRE-IODE  
*Quelle responsabilité politique du chef de l'Etat français du fait de son action européenne ?*

**Didier Blanc**, professeur de droit public, Université de la Réunion  
*La responsabilité politique du gouvernement français du fait de son action européenne : vingt ans de résolutions européennes de l'article 88-4 C (1993-2013)*

### ATELIER THÉMATIQUE 2

#### *La responsabilité politique collégiale des exécutifs nationaux*

**Sébastien Roland**, professeur de droit public, Université de Cergy-Pontoise

*Un déficit démocratique peut en cacher un autre : la légitimité du Conseil européen et du Conseil en question(s)*

**Henri Oberdorff**, professeur de droit public, Université de Grenoble – CESICE

*Vers une démocratie transparlementaire européenne ?*

**Laetitia Guilloud**, professeure de droit public, Université de Savoie

*Le contrôle du Parlement européen sur le Conseil européen et le Conseil : contours et détours*

**Didier Jamot**, ATER en droit public, Université de Franche-Comté

*L'émergence au sein de l'Union européenne d'un contrôle parlementaire transnational*

**Jean Rossetto**, professeur de droit public, Université de Tours

*(Titre à déterminer)*

### ATELIER THÉMATIQUE 3

#### *La responsabilité des exécutifs nationaux du point de vue budgétaire et des politiques européennes*

**Marie-Laure Basilien-Gainche**, professeure de droit public, Université de Lyon III, Institut Universitaire de France

*La responsabilité des Etats du fait des opérations de contrôle aux frontières extérieures de l'Union. Frontex ou l'organisation du déni*

**Coralie Mayeur-Carpentier**, maître de conférences en droit public, Université de Franche-Comté, CRJFC

*Le contrôle parlementaire de la PESC*

**Messaoud Saoudi**, maître de conférences en droit public, Université de Lyon II

*La responsabilité des gouvernements nationaux dans l'exécution du budget de l'Union »*

**Selma Josso**, maître de conférences en droit public, Université de Tours

*L'(ir)responsabilité politique des Etats membres du fait de leur (in)action européenne ? Réflexions sur la (non) construction de l'Europe sociale*

**Patrick Dollat**, maître de conférences en droit public, I.E.P. de Strasbourg

*« Le contrôle des instances exécutives de la zone euro : "la Grande Illusion" »*

### TABLE RONDE

#### *Les élus de la République et l'action européenne de la France : Quel constat ? Quelles propositions ?*

*(Sous réserve de confirmation)* **Jean-Marie Cavada**, député européen, président du Mouvement européen ; **Jean Quatremer**, Correspondant à Bruxelles du journal *Libération* ; **Sylvie Goulard**, députée européenne ; **Marietta Karanmali**, députée, commission des affaires européennes ; **Jacques Papillon**, administrateur au Sénat, affaires européennes ; **Thomas Pommera**, secrétariat général des affaires européennes

### RAPPORT CONCLUSIF

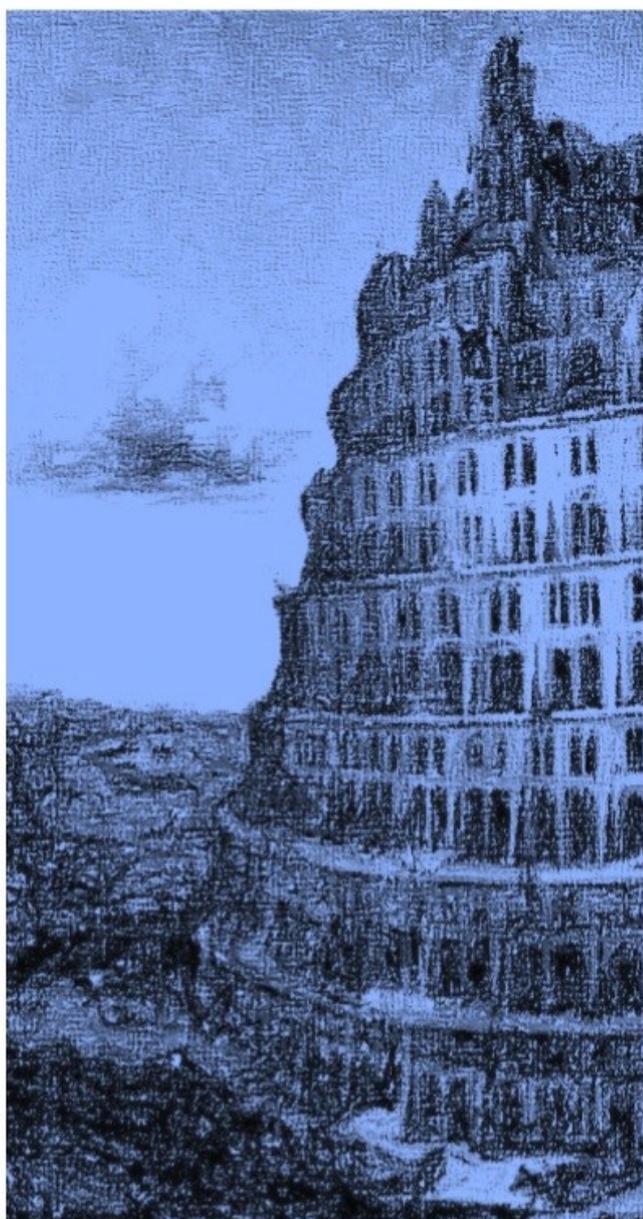
**Claude Blumann**, professeur de droit public, Université de Paris II - Panthéon-Assas

### Informations sur le colloque

christophe.geslot@univ-fcomte.fr  
pymonjal@mac.com

# Colloque **La responsabilité politique des exécutifs des Etats membres du fait de leur action européenne**

**12-13 novembre 2014**  
**Besançon-Faculté de droit**



Informations : [contact-crjfc@univ-fcomte.fr](mailto:contact-crjfc@univ-fcomte.fr)  
 ou +33 (0)3 81 66 66 08

## INTERVENTIONS, CONFERENCES DES MEMBRES DU CRJFC (janvier-juin 2014)

### Damienne Bonnamy

« Retour sur la laïcité à la française », journée d'études consacrée à la Question laïque, IRTS, Besançon, 6 mars.

« Les libertés universitaires, libertés de l'Université ou simples libertés publiques de l'universitaire ? », colloque *Les libertés universitaires en Tunisie, état des lieux et perspectives*, Tunis, 27 février.

### Elsa Forey

« Les systèmes confessionnels à l'épreuve des juridictions étatiques », colloque *Le fait religieux dans la construction de l'Etat*, sous la direction de Cécile Guerin-Bargues, Géraldine Giraudeau et Nicolas Haupais, Orléans, 17-18 juin.

### Charles Fortier

« Le Conseil d'Etat, juge du recrutement des universitaires », colloque *Le Conseil d'Etat et l'Université*, sous la direction de Jacques Caillosse et Olivier Renaudie, Paris, 7-8 février.

« Evaluation in Higher Education, a factor for greater responsibility of Universities », 9th International Congress of Higher Education— « Por una universidad socialmente responsable », atelier *La Evaluación y la acreditación : expresión de la responsabilidad social de la universidad*, La Habana, février (communication écrite).

### Guillaume Gourgues

Co-organisation, avec Alice Mazeaud (Université de La Rochelle), de la journée d'études *Cibler, produire, mobiliser... gou-*

*verner les publics de l'action publique*, La Rochelle, 13 juin.

Présentation de l'ouvrage *Les politiques de démocratie participative*, Séminaire général du laboratoire CERAPS, Lille, 5 juin.

« De quelle émancipation Lip est-il le nom ? Pour une généalogie politique des conflits ouvriers », colloque *Penser l'émancipation II*, Université Paris-Ouest Nanterre, 22 février.

### Béatrice Lapérou-Schneider

« La responsabilité pénale non-intentionnelle en matière d'accident au travail », Session de formation continue *La responsabilité pénale non-intentionnelle*, Paris, Ecole Nationale de la Magistrature, 12-14 mai.

« Quelle place pour l'action de groupe en matière pénale ? » Soirée-débat *L'action de groupe, droit positif et droit prospectif*, organisée par le Master 2 contentieux sous la direction de Béatrice Lapérou-Schneider et Laurent Mordefroy, Besançon 13 mars.

### Chantal Mathieu

« Le statut du travailleur de nuit », IRTS, Besançon, 15 mai.

« L'ambiguïté du silence en droit du travail », colloque *Le silence saisi par le droit privé*, sous la direction de Nathalie Martial-Braz et Fabienne Terryn, Besançon, 16 janvier.

### Filali Osman

Co-organisation avec Lotfi Chedly du colloque *Vers une lex mediterranea de l'arbitrage dans les pays de l'Union pour la Méditerranée*, Tunis, 10-11 avril.

### Mathieu Petithomme

« Social attitudes towards conflict and reconciliation in North Cyprus: reflections on qualitative interviews with local elites », université de la Méditerranée Orientale, Famagouste, Chypre du nord, 15 avril 2014.

« Continuity and change in party alignments in North Cyprus: preliminary results from a fieldwork study », université du Proche-Orient, Nicosie-nord, Chypre du nord, 12 avril.

### Amandine Picard

« Recherche translationnelle et conflits d'intérêts », colloque *Les frontières entre recherche et soin : diagnostics et pronostics juridiques*, sous la direction de E. Supiot et M. Bernelin, Université de Paris-Ouest Nanterre, 23 février.

### Fabienne Terryn

« Le silence constitutif des droits de la défense », colloque *Le silence saisi par le droit privé*, sous la direction de Nathalie Martial-Braz et Fabienne Terryn, Besançon, 16-17 janvier.

### Clarisse Thiaw

« Les domaines exclus de l'action de groupe : le droit de la santé », Journée d'études *Action de groupe Droit positif, droit prospectif*, sous la direction de Béatrice Lapérou-Schneider, Besançon, 13 mars.

### Jean-Philippe Tricoire

« Les marchés privés de travaux », Ecole nationale de la magistrature (formation continue des magistrats), 22 mai 2014.

« La RT 2012 », cercle national des armées à la demande du groupe ALTA-JURIS, 4 avril 2014.

« Actualité des contrats spéciaux de la promotion immobilière », cercle national des armées à la demande du groupe ALTA-JURIS, 3 avril 2014.

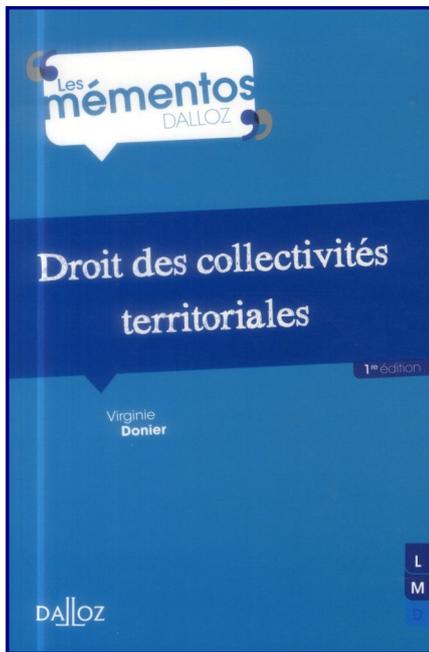
« Quelles garanties d'achèvement et de livraison dans la VEFA et le CCMI ? », colloque *Questions autour de la VEFA et du CCMI*, Université de Montpellier I, 24 mars 2014.

« Actualité de la fiscalité du patrimoine », organisation d'un colloque, Besançon, 6 mars 2014.

## PUBLICATIONS DES MEMBRES DU CRJFC (janvier-juin 2014)

### Virginie Donier

*Droit des collectivités territoriales*, Dalloz (coll. « Les Mémentos »), 2014, 204 p., ISBN 978-2-247-10592-2.



### Charles Fortier

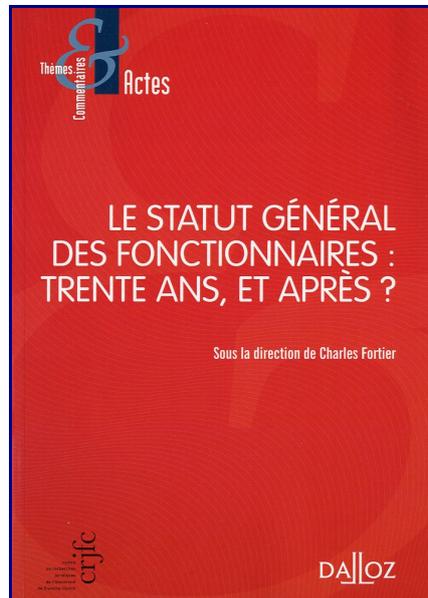
(direction d'ouvrage) *Le Statut général des fonctionnaires : trente ans, et après ?*, Dalloz (coll. « Thèmes et commentaires ». Série « Actes »), 2014, 352 p., ISBN 2-247-13467-0

« La fonction publique française, le bateau ivre ? », in *Le Statut général des fonctionnaires : trente ans, et après ?*, Dalloz, 2014, p. 1-12.

« La consécration de l'arrêt Lebon : le choix de la sanction disciplinaire fait désormais l'objet d'un contrôle plein du juge administratif », comm. sous CE 13

novembre 2013, *M. D., AJFP* janv.-fév. 2014, n°1, p. 11-13.

« Pour une clarification du régime juridique des décisions du CNU en matière de recrutement », note sous CE 28 nov. 2013, *M.B., AJDA* 31 mars 2014, n°12, p. 697-701.



### Christophe Geslot

« La mise en œuvre du référendum d'initiative minoritaire », *AJDA*, 5 mai 2014, n°16, p. 893-899.

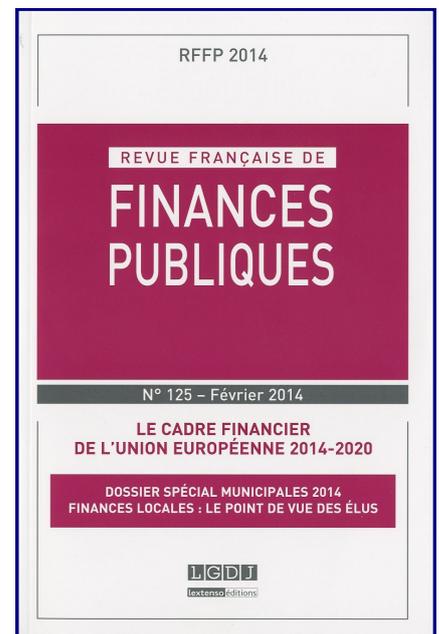
### Guillaume Gourgues

(avec Ouassim Hamzaoui) « Dissipations politiques—deux "criticaillons" causent de Latour entre chien et loup », in Claire Tollis, Laurence Cretton-Cazanave et Benoît Aublet (dir.), *L'effet Latour. Ses modes d'existences dans travaux doctoraux*, Glyphe, 2014, p. 141-163.

« L'autogestion, une idée neuve ? », Chantal Mathieu et Thomas Pasquier (dir.), « Actualité juridique de l'action collective, 40 ans après LIP ! », *Semaine sociale Lamy*, n°1631 (supplément), 2014, p. 73-78.

(avec Jessica Sainty) « La décentralisation s'intéresse-t-elle au dialogue social territorial ? », *Pouvoirs locaux*, n°99, IV, décembre 2013-janvier 2014, p. 70-73.

« Pour un néo corporatisme urbain assumé », *M3*, 7, 2014, p. 30-32.



### Matthieu Houser

(co-direction avec Philippe Icard), dossier « Le cadre financier de l'Union européenne 2014-2020 », *Revue française des finances publiques*, n°125, p. 1-123, ISSN 0294-0833 et ISBN 978-2-275-04374-6.

« La place du Parlement européen dans les négociations budgétaires 2014-2020 », Philippe Icard et Matthieu Houser (dir.), « Le cadre financier de l'Union européenne 2014-2020 », *Revue française des finances publiques*, n°125, février 2014, p. 99-109.

### Laurent Kondratuk

« Dépasser l'agissant et l'assujetti. A propos du concept de personne en droit canonique », *Daimon. Diritto comparato delle religioni*, 2013, Bologna, il Mulino, p. 13-25.

### Béatrice Lapérou-Schneider

« Quand autonomie ne rime pas avec indépendance ; De quelques précisions relatives au cumul des poursuites pénales et disciplinaires engagées contre le pharmacien », *RGDM*, janvier 2014, p. 261-273.

*Introduction au droit pénal du travail*, Etude Lamy Droit pénal des affaires, 2014, p. 1161-1178.

*Le harcèlement moral au travail*, Etude Lamy Droit pénal des affaires, 2014, p. 1179 - 1211.

*Les délits d'entrave aux institutions représentatives du personnel et aux droit y afférents*, Etude Lamy Droit pénal des affaires, 2014, p. 1212-1244.

*Le droit pénal des accidents au travail*, Etude Lamy Droit pénal des affaires, 2014, p. 1245-1279.

*Le travail dissimulé*, Etude Lamy Droit pénal des affaires, 2014, p. 1280-1304.

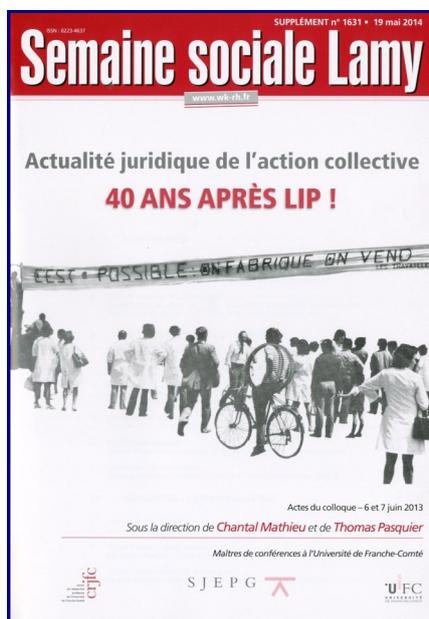
*Le droit pénal des discriminations au travail*, Etude Lamy Droit pénal des affaires, 2014, p. 1305-1333.

*Détention provisoire et contrôle judiciaire*, e-Jurisclasseur, LexisNexis, Mise à jour février 2014.

*Droit disciplinaire des professions de santé*, partie droit disciplinaire pharmaceutique, *RGDM* juin 2014, p. 407-426.

### Pierre-François Laval

« L'arrêt de la Cour internationale de Justice dans l'affaire des Immunités juridictionnelles de l'Etat (Allemagne c. Italie ; Grèce intervenant) du 3 février 2012 », *AFDI*, 2012, p. 147-180.



### Chantal Mathieu

(co-direction avec Thomas Pasquier), dossier « Actualité juridique de l'action collective, 40 ans après LIP ! », *Semaine Sociale Lamy*, n° 1631 (supplément), 2014, 98 p., ISSN 0223-4637.

« LIP, les LIP, retour sur une action collective » Chantal Mathieu et Thomas Pasquier (dir.), « Actualité juridique de l'action collective, 40 ans après LIP ! », *Semaine Sociale Lamy*, n°1631 (supplément), 2014, p. 7-8.

« Les clauses contractuelles limitant la liberté d'expression », *RDT* 2014, p. 179s.

### Coralie Mayeur-Carpentier

Chronique de droit de l'Union européenne et droit administratif (partie I), *RFDA*, 2014/2, p. 335-339.

« Le juge administratif de l'urgence et le plan de sauvegarde de l'emploi », note sous CE, 21 février 2014, *IPL Atlantique*, n° 374409, *Revue Droit du travail*, p. 353-358.

### Filali Osman

« La contribution de Masaichiro Ishizaki à la doctrine de la Lex Mercatoria », in *Droit japonais, droit français : quel dialogue ?*, Colloque des 10-11 mai 2012, Lyon, Zürich, Schulthess Verlag, mai 2014.

« Lex Mercatoria as Substantive Law in International Commercial Mediation », in Ahmet. C. Emil Yidirim et Serhat Eskyiörük (ed.), *International Commercial Arbitration And The New Lex Mercatoria*, Istanbul, 2014, p. 189-200.

### Thomas Pasquier

(co-direction avec Chantal Mathieu), dossier « Actualité juridique de l'action collective, 40 ans après LIP ! », *Semaine Sociale Lamy*, n° 1631

(supplément), 2014, 98 p., ISSN 0223-4637.

### Mathieu Petithomme

« Les Chypriotes, des Lusignan à l'Empire ottoman (1184-1878) : l'émergence des relations intercommunautaires gréco-turques », *Les Cahiers balkaniques*, n° 42, 2014, p. 121-146.

Lecture critique de « Yael Navaro-Yashin, *The make-believe space. Affective geography in a postwar polity*, Durham et Londres, Duke University Press, 2012, 259 p. », *Les Cahiers Balkaniques*, n° 42, 2014.

Lecture critique de « Nick Van der Bijl, *The Cyprus Emergency. The Divided Island 1955-1974*, Barnsley, Pen & Sword Military, 2014, 251 p. », *Les Cahiers Balkaniques*, n° 42, 2014.

### Amandine Picard

« Le législateur autorise l'expérimentation des maisons de naissance par la loi n°2013-1118 du 6 décembre 2013 », *RGDM*, n°50, mars 2014, p. 289.

« Observation sous avis n°122 du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) relatif aux enjeux éthiques du recours aux techniques biomédicales en vue de *neuro-amélioration* chez la personne non malade », *RGDM*, n°51, juin 2014, p. 290-292.

### Jean-Philippe Tricoire

« Panorama des garanties de bonne fin dans la VEFA et dans le CCMI », *Les petites affiches*, 2 juin 2014

« Le droit commun des ventes

d'immeubles à construire », refonte du chapitre de l'ouvrage *Lamy Droit immobilier*.

« Le régime spécial des ventes d'immeubles à construire du secteur protégé du logement », refonte du chapitre de l'ouvrage « *Lamy Droit immobilier* »

« La vente d'immeubles à rénover », refonte du chapitre de l'ouvrage « *Lamy Droit immobilier* »

« Vente d'immeubles à construire – Régime général », refonte du fascicule 82-30 « Garantie au titre des vices de construction – Vices apparents » du jurisqueleur construction

« Vente d'immeubles à construire – Régime général », refonte du fascicule 82-20 « Règles communes à la vente à terme et à la vente en l'état futur d'achèvement » du jurisqueleur construction

« A partir de quelle date l'acquéreur d'un appartement vendu en l'état futur d'achèvement est-il tenu des charges de copropriété ? », Note sous arrêt publiée à la *Revue de droit immobilier* n° 6/2014

« Garantie intrinsèque d'achèvement, vérification documentaire et responsabilité notariale », Note sous arrêt publiée à la *Revue de droit immobilier* n° 6/2014

« Absence de chiffrage des travaux dont le maître de l'ouvrage se réserve l'exécution, nullité du contrat de construction de maison individuelle avec fourniture de plan et conditions de la couverture de cette irrégularité », note sous arrêt publiée à la *Gazette du Palais immobilier* n° 2/2014

« Exécution forcée du contrat et demandes du maîtres de l'ouvrage », Note sous arrêt publiée à la *Gazette du Palais immobilier* n° 2/2014

« Montant des dommages et intérêts alloués aux maîtres de l'ouvrage en cas de vente de leur maison individuelle en cours de procédure intentée contre le constructeur », Note sous arrêt publiée à la *Gazette du Palais immobilier* n° 2/2014

« L'article L. 271-1 du CCH et la formation définitive du CCMI », Note sous arrêt publiée à la *Gazette du Palais immobilier* n° 2/2014

« Défaut de fourniture de la garantie de livraison avant le début effectif des travaux et résiliation du CCMI sans fourniture de plan aux torts du constructeur », Note sous arrêt publiée à la *Gazette du Palais immobilier* n° 2/2014

## MANIFESTATIONS

Colloques, journées d'études,  
tables rondes,  
conférences débats

### 10 octobre

**Le nouveau droit des entreprises en difficulté : mode d'emploi**  
Dir. Catherine TIRVAUDEY  
et Laurent MORDEFROY

### 12-13 novembre

**La responsabilité politique des exécutifs des Etats membres du fait de leur action européenne**  
Colloque international  
Dir. Christophe GESLOT (CRJFC),  
Pierre-Yves MONJAL (GERCIE-Tours), Jean ROSSETTO (GERCIE-Tours)

## NOUVELLES DU LABORATOIRE

### Direction du CRJFC

Christophe Geslot, maître de conférences HDR en droit public a été élu directeur du CRJFC lors de l'assemblée plénière du laboratoire, le 26 juin 2014. Il prendra ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre prochain.

### Nouveaux membres du laboratoire

**Leila Lankarani**, Professeur de droit public ; **Christine Lebel**, maître de conférences en droit privé et **Célia Berger-Tarare**, maître de conférences en droit privé, sont recrutées à l'Université de Franche-Comté.

### Départs

**Alexandre Ciaudo**, **Pierre-François Laval** et **Etienne Muller** sont reçus au concours d'agrégation 2014 de droit public.

**Elsa Forey**, Professeur de droit public, est recrutée à l'Université de Bourgogne ; **Nathalie Martial-Braz**, Professeur de droit privé est recrutée à l'Université de Paris V ; **Jean-René Binet**, Professeur de droit privé, est recruté à l'Université de Rennes.

### Habilitation à diriger des recherches

**Chantal Mathieu**, maître de conférences en droit privé, a soutenu son habilitation à diriger des recherches le 7 juillet, devant un jury composé de Jean-René Binet (Université de Franche-Comté), Alexia Gardin (Université de Lorraine), Sylvaine Laulom (Université de Lyon II), Nathalie Martial-Braz (Université de Franche-Comté), Nicolas Moizard (Université de Strasbourg).

## Avis de soutenance de thèse

**Xiaowei Sun**, soutiendra sa thèse pour le doctorat de droit public intitulée *De la relation entre service public et fonction publique. Etude comparée des droits français et chinois*, le vendredi 26 septembre, à 14h, à l'UFR SJEPC (salle des actes) devant un jury composé de :

Charles FORTIER, professeur à l'Université de Franche-Comté, directeur de la thèse

Emmanuelle MARC, professeur en détachement, premier conseiller au Tribunal administratif de Versailles

Fabrice MELLERAY, professeur à l'Université de Paris I — Panthéon-Sorbonne, rapporteur

Gérald SIMON, professeur à l'Université de Bourgogne

Antony TAILLEFAIT, professeur à l'Université d'Angers, rapporteur

## CENTRE DE RECHERCHES JURIDIQUES DE L'UNIVERSITE DE FRANCHE-COMTE

EA 3225

### Directeurs

Jean-René BINET (Professeur de droit privé)  
Charles FORTIER (Professeur de droit public)

### Ingénieur de recherche

Laurent KONDRATUK

45 D Avenue de l'Observatoire  
25030 Besançon cedex

Téléphone : 03 81 66 66 08

@ : contact-crjfc@univ-fcomte.fr

Site internet : www.crjfc.univ-fcomte.fr

Facebook : www.facebook.com/pages/CRJFC-Besançon/157754904291673

Twitter : @\_crjfc